Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 25 juin 2026 portant classement du site patrimonial remarquable d'Albertville (Savoie)

NOR : *MICC2611597A*

La ministre de la culture,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 631-1 et suivants et R. 631-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Albertville en date du 28 juin 2021 émettant un avis favorable sur le projet de périmètre du site patrimonial remarquable ;

Vu la proposition de classement adressée au ministre chargé de la culture le 10 juin 2022 ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture le 6 juillet 2023 sur le projet de classement d'un site patrimonial remarquable dans la commune d'Albertville ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2025 prescrivant, sur le territoire de la commune d'Albertville, l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables ;

Vu le résultat de l'enquête publique et l'avis favorable du 19 novembre 2025 émis par le commissaire enquêteur ;

Considérant que la conservation, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur de la cité médiévale dans son écrin paysager, du noyau urbain hérité du XVIII^e^ siècle, du centre historique et de ses extensions à l'est et au sud, ainsi que le maintien des entités architecturales d'Albertville présentent un intérêt public au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique et paysager,

Arrête :

Article 1er

Est classé au titre des sites patrimoniaux remarquables le site délimité, sur le territoire de la commune d'Albertville (Savoie), conformément au plan annexé au présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté, le plan annexé et le dossier de classement du site patrimonial remarquable d'Albertville pourront être consultés à la préfecture ou à l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Savoie et de Haute-Savoie et à la mairie d'Albertville.

Article 3

La préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la préfète de Savoie sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 juin 2026.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale des patrimoines et de l'architecture,
D. CHRISTOPHE

ANNEXE

PÉRIMÈTRE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ALBERTVILLE (SAVOIE)

